

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 25 juillet 1951. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Présentant un tableau général de la situation extérieure, le Président de la commission, a relaté les difficultés rencontrées par la délégation des Nations Unies à la conférence de Kaesong, réunie en vue de l'armistice coréen. La 8^e réunion, prévue ce jour même, aura pour objet de statuer sur le retrait des troupes étrangères. La convention militaire une fois conclue, les conditions générales de la paix asiatique ne pourront pas être arrêtées sans que des garanties soient données à la France sur

l'attitude du Gouvernement chinois communiste. A ce sujet, M. Marcel Plaisant a fait connaître à ses collègues les éléments essentiels de la démarche française à Washington, qui a porté sur les conséquences de l'armistice en Corée et ses répercussions éventuelles en Indochine en même temps que sur la participation des Etats Associés à la conférence de San Francisco qui doit aboutir à la signature du traité de paix avec le Japon. Selon les assurances données par M. Foster Dulles, il n'apparaît pas que Mao Tse Toung, vaincu en Corée où il bénéficiait de l'aide soviétique, puisse espérer tenter une aventure en Indochine.

M. Marcel Plaisant a évoqué ensuite la situation en Proche-Orient au lendemain de l'assassinat d'Abdallah, roi de Jordanie. La disparition d'un prince, qui était un élément de stabilité relative en Proche-Orient, risque de laisser renaître l'effervescence en Jordanie et dans les états limitrophes où les intérêts de la France se trouvent engagés.

Les revendications de l'Egypte concernant l'union du Soudan et le retrait des troupes britanniques sur le Canal de Suez sont enhardies par la campagne de la Ligue arabe : ses succès peuvent la conduire à de nouvelles initiatives en Afrique du Nord.

La mort soudaine de l'amiral Sherman, loin d'affaiblir la tendance vers une association hispano-américaine, semble avoir mis en relief la volonté persistante du Département d'Etat. Au-dessus des préférences idéologiques, la recherche de bases en Espagne et l'inclusion de ce pays dans la défense occidentale posent des questions d'ordre stratégique intéressant la France au premier chef.

Le Président, en faisant le point des dernières négociations menées à Téhéran par M. Harriman comme arbitre américain, laisse ressortir les concurrences sur l'exploitation du pétrole qui se manifestent en ce moment en Irak, selon les nouvelles parvenues de Bagdad.

L'ensemble des problèmes soulevés par la défense méditerranéenne, sur lesquels M. Marcel Plaisant a posé une question orale avec débat au Ministre des Affaires Etrangères, ne peut avoir reçu qu'une solution provisoire tant que les intérêts de la France, qui sont primordiaux en Méditerranée, n'auront pas été reconnus et sauvegardés.

Le Président de la commission a achevé cette mise au point

de la situation extérieure en laissant entrevoir l'ordre du jour des travaux de la communauté atlantique dans ses prochaines réunions à Washington et à Ottawa.

La commission a entendu ensuite le rapport provisoire de M. Léo Hamon, fait au nom de la sous-commission chargée de l'étude du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le rapporteur a fait une analyse très ample du traité et de la convention relative aux dispositions transitoires. Il a présenté un résumé des différentes objections formulées par les industriels et les syndicats et a répercuté l'écho des nombreuses auditions de personnalités qualifiées, auxquelles a procédé la sous-commission.

Le rapporteur a esquissé les traits d'une motion provisoire qui sera soumise aux délibérations de la commission. Une prochaine séance sera consacrée à la discussion et à la sanction de ces débats.

Mercredi 1^{er} août 1951. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Passant en revue les négociations internationales actuellement en cours, le Président de la commission a fait ressortir combien la carence d'un Ministre des Affaires étrangères régulièrement investi portait préjudice à la défense des positions françaises ; soit pour la suite prévisible de l'armistice coréen, soit pour la préparation du traité de paix avec le Japon, soit en présence des revendications de l'Égypte ; un rôle important incombe à la France pour défendre aussi bien les intérêts nationaux que les possibilités de règlement pacifique.

En ce qui concerne singulièrement le Proche-Orient et le statut de la Méditerranée, il est urgent que la France puisse manifester une politique active dans un domaine où elle doit être présente au premier chef.

Le Président a fait connaître l'état des négociations anglo-iraniennes ainsi que l'ordre du jour probable des conférences qui doivent s'ouvrir sur le réarmement. Cet exposé a donné lieu à un débat contradictoire auquel ont participé MM. Réveillaud, Chazette et Westphal.

La création des bases espagnoles et le réarmement allemand ont soulevé des critiques et des discussions auxquelles ont pris part MM. Léonetti, Brizard et Michel Debré.

Poursuivant ses débats antérieurs, la commission a recueilli

les observations complémentaires de son rapporteur officieux M. Léo Hamon, qui a mis en relief les différences questions évoquées au cours des auditions devant la sous-commission chargée de l'étude du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier et qui ressortent de certaines préoccupations que la commission s'est bornée à enregistrer. A la discussion ont pris part MM. Maroger, Ernest Pezet, Michel Debré, Armengaud, Westphal, Reveillaud et M^{me} Brossolette.

Mandat a été donné à M. Léo Hamon de présenter une étude préliminaire résumant les travaux de la sous-commission et de préparer un aide-mémoire des points essentiels destinés à être soumis au Ministre des affaires étrangères en vue d'obtenir des éclaircissements. Le Président de la commission a été chargé par ses collègues de demander instamment au Ministre des Affaires étrangères, dès qu'il sera nommé, de venir déposer devant la commission sur le projet de communauté européenne du charbon et de l'acier de telle sorte qu'il puisse en être délibéré avant que le Conseil de la République ne soit appelé à émettre un vote.

AGRICULTURE

Mercredi 25 juillet 1951. — *Présidence de M. Dulin, président.*—

La commission a entendu M. Deleau, Président de l'association générale des producteurs de blé, qu'accompagnaient MM. Hallé et Mennesson, sur le problème de la fixation du prix du blé.

M. Deleau a insisté sur l'impérieuse nécessité de revaloriser très substantiellement le prix du blé et a exposé les raisons qui avaient amené les producteurs à réclamer le prix de 3.800 francs par quintal pour la prochaine récolte, prix qui a d'ailleurs été retenu par le conseil central de l'O. N. I. C. Il a rappelé que tous les calculs indiciaires faisaient ressortir l'insuffisance du prix actuel. Alors que, par rapport à 1938, l'indice général du coût de la vie est à 26 et que l'indice des produits industriels est à 33, l'indice du prix du blé n'est qu'au coefficient 13.

La comparaison entre les prix du blé et des produits industriels nécessaires à l'agriculture reflète également un écart très sensible : au 30 avril, l'indice de ces produits, par rapport à 1938, était au coefficient 20, 2 contre 13 pour le blé.

Le Président de l'association des producteurs de blé a ensuite rappelé que le prix du blé français était un des plus bas du monde. C'est ainsi que le blé américain arrive dans les ports européens à environ 3.950 francs le quintal soit 52 0/0 plus cher que le blé français payé à 2.600 francs. La réduction constante du pouvoir d'achat du blé français par rapport à 1913 et à 1938 varie de 35 à 87 0/0.

L'anomalie d'une telle politique apparaît dans le fait que les céréales secondaires, tourteaux, aliments du bétail et jusqu'aux blés déclassés impropres à la panification se traitent sur notre marché plus cher que le blé.

M. Deleau a répondu par avance aux arguments que l'on pourrait opposer à cette hausse et a démontré, en particulier, que sa répercussion sur le prix du pain ne risquait pas de constituer une charge très lourde pour la masse des consommateurs.

En terminant, il a appelé l'attention des commissaires sur la réduction progressive des emblavures et a insisté sur le fait que le succès de la collecte de la prochaine campagne était en grande partie subordonné à la fixation d'un prix équitable.

Les représentants de l'association générale des producteurs de blé ont ensuite répondu aux questions que leur ont posées plusieurs commissaires.

En conclusion, M. Dulin a indiqué que, dès que le Gouvernement serait constitué, le bureau de la commission se rendrait auprès du Président du Conseil et du Ministre de l'Agriculture pour leur faire connaître sa position sur ce problème.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mardi 15 juillet 1951. — *Présidence de M. Le Basser, vice-président.* — La commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Dubois, de la proposition de loi (n° 489, année 1951) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicables aux personnels des hôpitaux psychiâtriques autonomes, les dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, relative aux pensions civiles et militaires.

— M. N'Joya, du projet de loi (n° 442, année 1951) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'introduction, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, des lois sur la surveillance des établissements de bienfaisance privée et sur le remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs en danger moral et des enfants anormaux.

La commission a ensuite décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 445, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au transfert au Panthéon du corps du professeur Hyacinthe Vincent, renvoyée pour le fond à la commission de l'Education nationale.

Enfin, la commission a décidé l'envoi d'une mission d'information au Portugal pour le congrès international de transfusion sanguine qui se tiendra à Lisbonne du 23 au 29 juillet 1951 : MM. Dubois, Molle et Plait ont été nommés membres de la délégation.

FINANCES

Mercredi 25 juillet 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a désigné M. Saller comme membre titulaire du comité directeur du F. I. D. E. S. ; MM. Bolifraud et Ignaco-Pinto ont été désignés comme membres suppléants.

Ont été désignés :

M. Litaise, rapporteur du projet de loi (n° 443, année 1951), concernant la procédure de codification des textes législatifs relatifs aux instruments monétaires et aux médailles.

M. Walker, rapporteur du projet de loi (n° 474, année 1951) portant prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle.

M. Saller, rapporteur pour avis, de la proposition de loi (n° 387, année 1951), portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan (S. E. A. R. O.)

La commission a décidé de demander le renvoi pour avis des textes suivants :

— proposition de loi (n° 383, année 1951), relative à l'aménagement des lotissements défectueux ;

— projet de loi (n° 270, année 1951), portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux ;

— projet de loi (n° 343, année 1951), instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

— proposition de loi (n° 384, année 1951), tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, dont elle a confié les rapports pour avis, respectivement à MM. Grenier, Jacques Masteau, Saller et Fléchet.

Mercredi 8 août 1951. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord adopté, sur le rapport de M. Litaïse, le projet de loi (n° 443, année 1951) concernant la procédure de codification des textes législatifs relatifs aux instruments monétaires et aux médailles.

Elle a ensuite entendu le rapport de M. Walker sur le projet de loi (n° 474, année 1951) portant prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle. Le texte adopté par l'Assemblée Nationale édictait une prorogation « jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi prévue par l'article 31 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 1951 ». Ces derniers mots ont été supprimés, la loi de finances ayant déjà prorogé le texte en cause jusqu'à la fin de l'année. Sous réserve de cette modification le projet de loi a été adopté à mains levées.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 9 juillet 1951. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a désigné M^{me} Jane Vialle pour suppléer M. Ignacio-Pinto comme rapporteur de la proposition de loi

(n° 230, année 1951), portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1912, modifiant l'article 340 du Code civil.

Elle a adopté les conclusions de M^{me} Jane Vialle favorables au vote de ce texte.

Elle a, d'autre part, décidé de reporter au début de la session d'octobre l'examen du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'Outre-Mer.

Vendredi 13 juillet 1951. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission, réunie pour procéder à la désignation de deux représentants au Comité directeur du F. I. D. E. S. a décidé d'en reporter l'élection au mercredi 18 juillet.

Mercredi 18 juillet 1951. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a désigné MM. Durand-Réville et Serrure pour la représenter au comité directeur du F. I. D. E. S. et M^{me} Jane Vialle et MM. Claireaux, Coupigny et Doucouré comme suppléants.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jedi 5 juillet 1951. — *Présidence de M. Cornu, président.* — La commission a poursuivi la discussion générale précédemment instaurée sur le projet de loi portant statut du personnel communal.

Elle a notamment entendu les observations qui lui ont été présentées par M. Pinton.

Elle a décidé de terminer cette discussion générale lors de sa prochaine séance et de mener à bien le plus rapidement possible l'examen des articles.

M. Marrane a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 383, année 1951) relative à l'aménagement des lotissements défectueux ;

M. Verdeille, rapporteur du projet de loi (n° 440, année 1951) relevant le montant des pensions des sapeurs-pompiers ;

M. Le Basser, rapporteur de la proposition de loi (n° 446, année 1951) relative au branchement à l'égout de l'agglomération rouennaise ;

M. Lodéon, rapporteur de la proposition de loi (n° 349, année 1951) portant organisation du département de la Guyane française ;

M. Léo Hamon, rapporteur de la proposition de loi (n° 450, année 1951) tendant à instituer des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et à prévoir des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics.

Jeudi 19 juillet 1951. — *Présidence de M. Cornu, président.* — La commission a poursuivi l'étude du statut des agents communaux.

Elle a entendu un avant-rapport de M. Dumas, rapporteur, qui lui a demandé de prendre position sur les cinq points suivants :

1° le principe du statut du personnel communal doit-il être accepté ou remis en cause ?

2° dans l'élaboration de ce statut, faut-il établir un texte qui, tout en apportant à ce personnel les garanties désirables, sauvegarde les pouvoirs et les attributions essentielles des Maires et des municipalités ?

3° la réunion en un syndicat des communes occupant moins de 40 agents à temps complet doit-elle être admise ?

4° faut-il préciser la situation des communes n'occupant pas d'agents permanents à temps complet ?

5° la création d'un comité paritaire national consultatif des services municipaux doit-elle être maintenue ?

La commission a répondu par l'affirmative au premier, au second, au quatrième et au cinquième de ces différents points. Le troisième point a été réservé jusqu'à l'obtention de certaines précisions qui devront être fournies par les services du Ministère de l'Intérieur.

La commission a pris la décision de consacrer sa prochaine séance à l'audition des représentants des différents syndicats de personnel. Elle a décidé également d'entendre, afin d'obtenir de lui des précisions techniques, M. Moatti, Directeur des affaires départementales et communales du Ministère de l'Intérieur.

Elle a chargé son Président de déposer une motion demandant à l'Assemblée Nationale de prolonger de deux mois le délai constitutionné imparti au Conseil de la République pour l'examen de ce projet de loi.

Jeudi 26 juillet 1951. — *Présidence de M. Cornu, président.* —

La commission a poursuivi l'étude du statut des agents communaux.

Elle a entendu différentes délégations syndicales représentant le personnel communal.

Les délégués de la fédération Force-Ouvrière se sont déclarés partisans de l'adoption pure et simple du texte voté par l'Assemblée Nationale.

Les délégués des fédérations C. G. T., C. F. T. C. et Autonomes ont suggéré, par contre, diverses modifications au projet en cours d'examen.

Deux fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, attachés à la direction des affaires départementales et communales, ont été ensuite longuement entendus. Ils ont répondu à de nombreuses questions d'ordre technique qui leur ont été posées par les commissaires, notamment MM. Dumas, Léo Hamon, Le Basser, Marrane et Pinton.

Après avoir suspendu sa séance de 13 heures à 15 h. 15, la commission a abordé l'examen du deuxième avant-rapport de M. Dumas et a adopté les articles premier à 17, faisant siennes la plus grande partie des modifications suggérées par le rapporteur.

Jeudi 2 août 1951. — *Présidence de M. Cornu, président.* —

La commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Dumas sur le projet de loi (n° 270, année 1951) portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

Elle a adopté les articles 17 à 27 en faisant siennes les modifications proposées par le rapporteur.

Jeudi 9 août 1951. — *Présidence de M. Cornu, président.* —

La commission a poursuivi l'étude du statut des agents communaux.

Elle a pris acte du refus de l'Assemblée Nationale de prolonger le délai imparti au Conseil de la République, par la Constitution, pour examiner ce projet de loi ; les commissaires ont été unanimes à le regretter.

Une discussion s'est ouverte sur le point de savoir quelle suite devrait être donnée à cette décision.

La commission a décidé finalement de poursuivre l'examen du texte de l'Assemblée Nationale et de l'amender. Elle a résolu de tout mettre en œuvre pour que le texte abrogé par ses soins soit adopté à la majorité absolue du Conseil de la République.

Les articles 28 à 72 ont été ensuite examinés et adoptés au cours de la matinée et de l'après-midi.

MARINE ET PÊCHES

Mardi 10 juillet 1951. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a désigné M. Le Digabel comme rapporteur de la proposition de loi (n° 448, année 1951) prorogeant la loi n° 51-15 du 4 janvier 1951, sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. Elle a immédiatement adopté les conclusions du rapporteur, favorables au vote de ce texte.

Mardi 31 juillet 1951. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a désigné M. Léger comme rapporteur du projet de loi (n° 258, année 1951) ayant pour objet de supprimer le cautionnement des courtiers maritimes.

Elle en a adopté les conclusions, favorables à l'adoption de ce texte.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 5 juillet 1951. — *Présidence de M. Pinton, président.* — La commission a, tout d'abord, désigné comme rapporteurs :

— M. Pinton pour le projet de loi (n° 355, année 1951) tendant à majorer les rentes viagères servies par la caisse autonome mutuelle de retraites des « petits cheminots » ;

— M. Lodéon pour le projet de loi (n° 441, année 1951) relatif à la classification des aérodromes.

Le Président a insisté pour que les rapports de M. Bouquerel, sur le projet de loi (n° 303, année 1951) relatif à l'autoroute de la région lilloise et de M. Bertaud sur la proposition de loi (n° 325, année 1951), tendant à modifier l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer, soient examinés dès la prochaine réunion de la commission, fixée au jeudi 19 juillet 1951.

Jeudi 19 juillet 1951. — *Présidence de M. Pinton, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté les conclusions favorables du rapport de M. Pinton sur le projet de loi (n° 355, année 1951) tendant à majorer les rentes viagères servies par la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

Elle a entendu ensuite le rapport de M. Bertaud sur la proposition de loi (n° 325, année 1951), tendant à modifier l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer ; le rapporteur a proposé de modifier ainsi le texte de l'Assemblée Nationale : « Il est interdit aux voyageurs d'entrer dans les voitures sans être munis d'un titre de transport, lorsque la perception des taxes s'effectue dans les gares, stations ou haltes *et de voyager* dans une voiture d'une classe supérieure à celle indiquée sur le titre de transport dont ils sont munis ».

Enfin, M. Bouquerel, dans un rapport très étudié, a proposé à ses collègues de donner un avis favorable au projet de loi (n° 303, année 1951), portant déclaration d'utilité publique de la construction d'une autoroute de dégagement du sud de la région lilloise. Après l'intervention de MM. Robert, Cayrou, Walker et Bertaud, il en a été ainsi décidé.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 5 juillet 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a abordé l'examen de la proposition de loi (n° 285, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 1590 du Code civil, dont elle avait demandé à être saisie pour avis.

Elle a entendu M. Kalb, rapporteur de la commission de la Justice saisie au fond. En accord avec celui-ci, il a été décidé qu'un avis technique, concernant notamment les problèmes commerciaux propres à l'industrie automobile, serait soumis très prochainement à la commission de la justice.

M. Léger a été nommé rapporteur pour avis de cette proposition de loi.

Un premier échange de vues a eu lieu ensuite sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan (n° 387, année 1951).

Le Président a souligné les incidences éventuelles de ce texte en plusieurs domaines ressortissant à la compétence de la commission, notamment celui de la production d'énergie hydraulique.

Nommé rapporteur pour avis de ce texte, M. Piales a été chargé notamment de recueillir l'opinion des divers départements ministériels intéressés.

La commission a enfin entendu un premier rapport d'information de M. Armengaud sur la communauté européenne du charbon et de l'acier.

Après avoir évoqué les travaux accomplis pendant l'interruption de la session par la sous-commission mixte constituée à cet effet, M. Armengaud a rappelé les deux aspects essentiels — juridique et économique — du problème posé. Il a communiqué le schéma de ses études sur les prix de revient comparés.

La commission a décidé de poursuivre l'examen de cette question sur le rapport de M. Armengaud au cours de ses prochaines réunions.

Judi 19 juillet 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a abordé l'étude de la proposition de loi (n° 384, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

M. Bousch a donné lecture de la première partie de son rapport. L'exposé des conclusions et la discussion ont été reportés à la prochaine réunion.

Examinant ensuite les travaux de la sous-commission de l'automobile sur la proposition de loi (n° 285, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 1590 du Code civil, la commission a entendu lecture du projet d'avis de M. Léger.

Le rapporteur a eu pour première préoccupation de limiter la portée de ladite proposition de loi aux seules ventes d'automobiles.

Constatant ensuite les abus existant dans ce domaine, le rapporteur a proposé un système conciliant à la fois les intérêts de l'acheteur et les nécessités financières et commerciales de l'industriel constructeur. C'est dans ces conditions qu'il a proposé notamment qu'en échange des moyens de financement apportés par les acheteurs sous la forme d'arrhes il soit donné, à ceux-ci, en contrepartie, non plus des intérêts mais la certitude d'une livraison de leur véhicule.

Après un large échange de vues, il a été décidé de renvoyer à la prochaine réunion la décision définitive.

— M. Armengaud a ensuite poursuivi le compte rendu des travaux de la sous-commission chargée d'étudier le projet de Traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier, qu'il avait entrepris lors de la précédente réunion.

— Avant de se séparer, les commissaires ont eu communication de l'avis du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme sur la proposition de loi (n° 387, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan. Un court débat s'est instauré sur l'opportunité de cette création.

Jeudi 26 juillet 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a adopté l'avis qui lui était présenté par M. Léger sur la proposition de loi (n° 385, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 1590 du code civil.

Rappelant que les abus visés en ce domaine étaient ceux couramment constatés dans la vente des automobiles, le rapporteur a proposé de limiter la portée de la proposition de loi à ce seul domaine et de ne pas apporter de modification au Code civil pour régler une situation particulière et provisoire.

Le rapporteur a ensuite fait valoir qu'il importait :

1^o de protéger l'acheteur contre les abus dont il peut être victime et notamment contre l'incertitude de la livraison de son véhicule dans un délai donné ;

2^o de ne pas enlever aux entreprises productrices des moyens de trésorerie qui leur sont indispensables compte tenu notamment des conditions du crédit ;

3^o de ne pas encourager la pratique des commandes multiples, source d'un véritable marché noir des voitures neuves.

Dans le souci de concilier ces nécessités, la commission a estimé préférable d'apporter à l'acheteur non plus des intérêts dont le montant serait d'ailleurs très faible et dont le calcul entraînerait des complications inévitables et coûteuses, mais la garantie d'une livraison à date certaine, ce qui constitue bien le souhait essentiel de l'acheteur.

La commission a finalement décidé de proposer le texte suivant :

PROPOSITION DE LOI

*Tendant à réglementer certaines pratiques
en matière de vente d'automobiles.*

« *Article premier.* — Toute somme versée d'avance sur le prix d'une automobile, quels que soient la nature de ce versement et le nom qui est donné dans l'acte, ne peut être supérieure à 10 0/0 du prix du véhicule que si la livraison est garantie dans un délai n'excédant pas trois mois.

« Si la livraison n'intervient pas dans ce délai, les sommes versées en sus des 10 0/0 sont restituées sans préjudice de l'obligation de livrer qui reste entière.

« *Article 2.* — Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux contrats passés antérieurement à la publication de la présente loi.

« *Article 3.* — Il ne peut être dérogé par des conventions particulières aux dispositions de la présente loi. »

Sur la proposition de M. Bousch, la commission a ensuite poursuivi l'examen de la proposition de loi (n^o 384, année 1951),

adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

Jeudi 9 août 1951. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a entendu un rapport de son Président sur les problèmes de l'exploitation minière de Ronchamp. La suite des délibérations sur cette question a été renvoyée à la prochaine séance.

Poursuivant ensuite l'étude de la proposition de loi (n° 387, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan, la commission a procédé à l'audition de M. Rambaud, Président de la Société d'études pour l'aménagement du canal des deux-mers.

La rapport de M. Bousch sur la proposition de loi (n° 384, année 1951), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, a été renvoyé à la prochaine séance.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 1^{er} août 1951. — *Présidence de M. Brousse, président.* — La commission a désigné :

— M. Périquier comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 404, année 1951) de M. Bène, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide efficace à un chai de stockage pilote intercoopératif ;

— M. Laillet de Montullé comme rapporteur provisoire de la proposition de résolution (n° 495, année 1951) de M. Paumelle tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi augmentant l'allocation d'alcool en franchise dont bénéficient les bouilleurs de cru.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 10 juillet 1951. — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a adopté les rapports :

1^o de M. Abel-Durand favorable au projet de loi (n^o 321, année 1951) relatif aux droits des membres participants des sociétés mutualistes mobilisés, prisonniers de guerre, déportés politiques, résistants, travailleurs non volontaires, réfractaires au service du travail obligatoire et anciens combattants ;

2^o De M^{me} Devaud, favorable au projet de loi (n^o 351, année 1951) modifiant l'article 5 de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales ;

3^o De M. Abel-Durand favorables aux projets de loi :

— (n^o 421, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n^o 98, concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective, adoptée par la Conférence internationale du Travail dans sa 32^e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949 ;

— (n^o 422, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale, le protocole général et les accords complémentaires relatifs à la sécurité sociale intervenus le 10 juillet 1950 à Paris, entre la France et la République fédérale d'Allemagne ;

— (n^o 444, année 1951) tendant à autoriser le Président de la République Française à ratifier la convention concernant les travailleurs frontaliers, signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays co-signataires du Traité de Bruxelles.

A propos de la proposition de loi (n^o 386, année 1951), relative à la procédure devant le juge de paix en matière de contestations nées à l'occasion des élections de délégués du personnel et de délégués au comité d'entreprise, M. Abel-Durand a fait adopter, par la commission, deux amendements dont l'un a pour but de fixer le délai pendant lequel on pourra contester les élections et l'autre tend à harmoniser le texte avec la structure actuelle de la cour de Cassation.